

*Séance du Conseil Municipal*  
*en date du*  
*24 septembre 2019*

*L'an deux mil dix-neuf et le vingt-quatre du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.*

*Présents : M. VALORGE René, M. DEMURGER Jean-François, M. DUBUIS Jérôme, Mme DANJOUX Laëtitia, M. BERAUD Cédric, Mme CARRENO Mercedes, M. BESACIER Jean-Luc, M. BAIZET Patrick, Mme BOYER Gaëlle, M. SIMON, Pascal, Mme VERCHERE Simone, M. MURARD Franck*

*Absents excusés : Mme BAULAND Eliane, Mme PLAINARD Delphine, Mme CHAUDAGNE Suzanne,*

*Secrétaire de séance : M. DUBUIS Jérôme*

**I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES**

➤ ***Comité consultatif déchets ménagers***

Mercedes CARRENO fait le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Déchets Ménagers. Elle indique que le projet de collecte des emballages en porte à porte est toujours à l'étude, mais qu'il ne pourra en tout état de cause être mis en place qu'à la fin du marché actuel de collecte des ordures ménagères, et si le conseil communautaire valide ce projet en fonction de son incidence sur la redevance, par rapport au renforcement des Points d'Apport Volontaire.

Elle rappelle que l'extension des consignes de tri permettra de déposer davantage d'emballage dans les points d'apport volontaire.

Concernant le contrôle des accès à la déchetterie avec un badge, les travaux d'aménagement sont en cours.

➤ ***Comité consultatif Enfance Jeunesse***

Laëtitia DANJOUX fait part de la réunion du Comité Enfance Jeunesse au cours de laquelle a été établi le bilan du Contrat Enfance Jeunesse. Elle détaille les 3 axes de travail qui ont été identifiés, à savoir la jeunesse afin d'attirer les adolescents dans les structures d'accueil, la communication auprès des familles sur les modes d'accueil disponibles et les places vacantes, et la formation des bénévoles dans les micro-crèches et MJC.

## ➤ **Services périscolaires**

Laëtitia DANJOUX explique au Conseil Municipal qu'il sera bientôt obligatoire de proposer un moyen de paiement dématérialisé pour toutes les recettes communales, y compris pour le recouvrement de la participation des familles à la cantine et à la garderie.

Elle détaille le dispositif retenu, à savoir une facturation commune pour la cantine et la garderie chaque mois, et ce dès que le montant total dû dépasse 15 €. Les familles auront la possibilité de régler en ligne via un lien et un identifiant indiqué sur chaque facture périscolaire.

Ces nouvelles modalités de facturation seront mises en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **II. FINANCES**

René VALORGE fait le point sur l'exécution budgétaire à ce jour.

Il précise qu'au niveau des recettes de fonctionnement, il devrait être possible de dégager 15 000 € supplémentaires par rapport au budget primitif. Ces recettes supplémentaires proviennent notamment des droits de mutation, et des loyers des logements communaux. Il propose d'affecter ces recettes à la section d'investissement afin de réduire au maximum le recours à l'emprunt.

Il rappelle ensuite les principaux investissements prévus au budget primitif, et notamment le versement d'une avance de 300 000 € à EPORA dans le cadre de l'opération « Cœur Village 2020 », ainsi que la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de rénovation de la salle communale et le programme voirie. Afin de permettre le financement de ces investissements, un emprunt avait été prévu au BP à hauteur de 192 000 € pour le versement de l'avance à EPORA, et de 32 000 € pour le financement des autres programmes d'investissement.

Il propose au Conseil Municipal de consulter plusieurs organismes bancaires pour la souscription d'un emprunt global dont le montant sera réduit au besoin strict ainsi que d'un emprunt à court terme dans l'attente du versement des subventions.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour la consultation des organismes bancaires tel que proposé d'ici la prochaine réunion de Conseil Municipal.

## **III. CŒUR VILLAGE 2020**

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 15 mars 2017, il avait approuvé la signature d'une convention opérationnelle avec EPORA pour le projet de réhabilitation de la friche industrielle du Centre Bourg dénommée « Coeur-Village 2020 ».

Cette convention prévoyait le versement d'une avance de 300 000 € à EPORA avant le 31 décembre 2019. Afin de permettre l'établissement du titre de recettes, il convient de confirmer le versement de cette avance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention opérationnelle n°42E036 entre la commune et EPORA et dit que, conformément à l'article 17 de la convention précitée, la commune procédera à une avance de 300 000 € avant le 31 décembre 2019.

#### **IV. REGULARISATIONS FONCIERES RUE DES CARRIERES**

René VALORGE explique au Conseil Municipal qu'à l'occasion d'une transaction entre particuliers, il a été constaté que des petites parcelles qui avaient fait l'objet d'un échange entre la commune et les propriétaires concernés en 1981 étaient restées propriété communale au Cadastre.

Il s'avère que l'échange prévu à l'époque n'avait semble-t-il pas été régularisé par la commune.

Aussi, afin de régler cette situation, René VALORGE propose de procéder à la cession à l'euro symbolique des parcelles B 1689, 959p et 1687 aux propriétaires actuels aux frais de la commune.

Le Conseil Municipal approuve cette régularisation telle que proposée à 11 voix pour, Mercedes CARRENO n'ayant pas participé au vote.

#### **V. CHOIX DE JEUX POUR ESPACES PUBLICS**

Cédric BERAUD rappelle au Conseil Municipal que Familles Rurales a proposé de faire un don à la commune pour l'installation de jeux de plein air.

Le Conseil Municipal discute de l'endroit le plus approprié pour installer ces jeux entre les abords de la salle des sports ou le parc Félix Buisson. Une rencontre sera organisée prochainement avec Familles Rurales afin d'associer les membres de l'association à ce choix.

Une proposition de jeux et de leur emplacement sera faite au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

#### **VI. POSITIONNEMENT POUR FUTURE AIDE REGIONALE**

René VALORGE présente au Conseil Municipal les dispositifs d'aide régionale. Il explique que les aides de la Région en faveur de l'investissement des communes existent sous plusieurs formes. Pour les communes de moins de 2 000 habitants, le bonus Ruralité peut financer les investissements d'un montant de 150 000 € maximum, les investissements d'un montant compris entre 150 000 € et 500 000 € peuvent quant à eux bénéficier d'une aide dans le cadre du Contrat Ambition Région.

Pour chacun de ces dispositifs, une enveloppe est allouée pour l'ensemble du Territoire de Charlieu-Belmont Communauté qui regroupe les demandes et les fait remonter à la Région, sachant qu'il n'est possible de déposer qu'une seule demande par commune.

Il convient donc de se positionner afin d'inscrire des projets sur ces dispositifs de financement.

Il indique qu'il était prévu initialement d'inscrire le rachat de la friche de Centre-Bourg à EPORA, déjà engagé, et qui représente le principal investissement à venir. Cependant, après contact avec les services de la Région, cette opération pourrait peut-être être financée sur un autre dispositif plus avantageux.

Il propose donc au Conseil Municipal de réfléchir à d'autres projets qui pourraient être éligibles aux aides régionales.

Le Conseil Municipal évoque la réfection du terrain de foot qui pourrait éventuellement bénéficier d'une aide régionale le cas échéant. Une actualisation des devis sera demandée pour la prochaine réunion de Conseil Municipal.

## **VII. ZONE BLEUE**

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la mise en place d'une zone bleue sur la rue des Ecoles au niveau des commerces avait été évoquée lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

La réfection de la couche de roulement de la RD4 ayant été effectuée en juillet par le Département, il propose au Conseil Municipal de mettre en place cette zone bleue afin d'améliorer l'accès aux commerces en limitant le phénomène de voitures tampons.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'une zone bleue sur la rue des Ecoles depuis les feux tricolores jusqu'au cabinet d'ostéopathe, coté droit en direction de Charlieu, ainsi que du restaurant scolaire à l'escalier de l'ancienne école côté gauche en direction de Charlieu. Le stationnement sera règlementé du lundi au samedi et sera autorisé pendant une durée d'1h30 maximum.

**T**

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal :

- ✚ **Discute** des problèmes de sécurité aux entrées d'agglomération et des travaux de sécurité possibles à réaliser
- ✚ **Approuve** la signature d'une convention avec GRDF pour l'installation d'un équipement de télérelève des compteurs gaz communicants
- ✚ **Approuve** la dénomination de l'impasse située Place de Verdun sous le nom « Impasse du Rit »
- ✚ **Prend connaissance** d'un courrier de Coralys sollicitant la position de la commune quant à l'utilisation du lait cru dans les repas de la cantine scolaire et décide par 11 voix de maintenir l'utilisation des produits à base de lait cru à la cantine, René VALORGE n'ayant pas participé au vote.

Le Maire

René VALORGE